L'EPARGNE PATRIMONIALE



Les 5 règles à suivre



La crise sanitaire que nous traversons engendre un certain nombre de turbulences sur l'économie et de fortes variations sur les marchés financiers. Ces pics de volatilité suscitent de fortes inquiétudes chez les épargnants. Quelle attitude adopter sur le long terme pour limiter les risques de perte ? Quelles sont les « bonnes pratiques » en matière de gestion d'épargne patrimoniale pour s'assurer un parcours investisseur plus serein?



DIVERSIFIEZ VOS PLACEMENTS

La diversification permet de limiter les risques de perte.

Diversifiez vos placements, selon votre projet d'épargne, votre horizon de placement et votre profil d'épargnant.

Pratiquez une large diversification aussi bien géographique, que par nature d'actifs, par type de gestionnaires et par secteur d'activités.



MIXEZ VOS HORIZONS **D'INVESTISSEMENT**

Dans la plupart des cas, vous n'avez pas un mais plusieurs horizons d'investissement selon la nature de vos projets (achat d'un bien immobilier, préparation de la retraite, financement des études des enfants,...).

Il est essentiel lors de votre choix d'allocation, d'étudier l'horizon de temps de chacun d'entre eux et notamment si vous avez besoin de liquidités pour les mettre en œuvre. Seul le temps permet de créer de la valeur.



ÉPARGNEZ RÉGULIÈREMENT

Investissez de façon échelonnée à la hausse comme à la baisse (un montant identique trimestre par trimestre par exemple). Cela vous permettra d'amortir les variations des marchés et de lisser vos prix de revient.



OPTEZ POUR UN ACCOMPAGNEMENT

Etre accompagné par des professionnels se révèle un vrai atout en ces moments de marchés chahutés.

Attentifs à l'évolution des marchés, votre conseiller saura vous guider dans l'ajustement de vos allocations. Il saura également vous faire profiter des opportunités de marché en maîtrisant les risques ; tenant compte de votre profil d'investisseur, tout en respectant vos contraintes.



GARDF7 LA TETE FROIDE

N'agissez pas sous le coup de l'émotion et gardez le recul nécessaire en cas de fortes variations des marchés financiers.

Ne cédez pas à la tentation de vendre après une forte baisse ou d'arbitrer, sous prétexte que vous voulez limiter la perte ou réduire votre exposition au risque. Vous prendriez le risque de vendre à perte et vous pourriez vous priver d'un éventuel rebond du marché.

Ne regardez pas au jour le jour la valeur de votre portefeuille et prenez de la hauteur. L'assurance-vie est un placement de long terme.

L'investissement sur des supports en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation présente un risque de perte en capital. En effet, la valeur des supports en unités de compte est sujette à fluctuation dépendant de l'évolution des marchés financiers.

Les informations contenues dans ce document n'ont pas de caractère contractuel et ne constituent nullement une offre ou une incitation de la part du groupe Generali. La responsabilité du groupe Generali ne saurait être engagée. Vous être invité à recueillir l'analyse et l'avis de votre Conseiller afin d'avoir un accompagnement adapté à votre situation.

